

électorale. Je ne vois pas les choses ainsi; tout le monde sait ce qui est en cause et on peut modifier la loi. De toute manière, je propose de retarder l'augmentation après les prochaines élections. Si l'augmentation n'intervient qu'après la prochaine élection, je ne vois pas comment il pourrait devenir un enjeu électoral. Le premier ministre (M. Trudeau) soulignait avec justesse, en amorçant le sujet, qu'il serait peut-être dangereux de retarder le débat. Si le bill est adopté, il prendra force de loi. N'oublions pas que les candidats sauront à quoi s'attendre comme rémunération.

• (2.20 p.m.)

Je m'oppose à une augmentation aussi considérable pour les raisons que je viens d'exposer. On pourrait en donner bien d'autres. Pour qu'il n'y ait pas de malentendu au cas où cette augmentation appréciable serait accordée, je vais faire en sorte de ne rien retirer, du côté pécuniaire, des dispositions du bill concernant la rémunération. Je renverrai cet argent aux ministres si la chose est matériellement possible—je le donnerai aux œuvres de charité ou j'en ferai don à la Couronne. Il faudra qu'il en soit ainsi. Un député qui a assez de cran pour s'opposer à cette mesure ne doit pas laisser de doute à ce sujet.

Des voix: Bravo!

M. Nowlan: Ils s'aveuglent, les députés qui protestent, argumentent, s'opposent, mais ne font rien par la suite. Je le répète, il y a plus odieux que de préconiser la pratique de deux poids, deux mesures, c'est de l'accepter. J'espère que les députés vont agir en conséquence et que la question à l'étude sera envoyée au comité après que d'autres représentants auront eu l'occasion de dire ce qu'ils en pensent.

Si je décide de me porter de nouveau candidat, j'espère que les élections auront lieu bientôt et qu'ainsi je n'aurai pas à me dépouiller moi-même. Je défendrai le principe du bill n'importe où, n'importe quand. Un relèvement s'impose, mais vu le chômage actuel, toutes les autres raisons déjà données, nous ne pouvons augmenter notre indemnité de 50 p. 100 sans tenir compte des besoins.

Je ne préciserai pas, mais il faudrait faire davantage à l'égard des dépenses. J'aimerais bien toucher une allocation et devoir rendre compte de son utilisation, mais ce serait entrer dans les détails. Imposables ou non, \$8,000 ne sont pas suffisants. Quant à notre traitement, je ne vois pas comment un député peut parler et voter contre le bill pour ensuite en accepter les avantages.

M. Tom H. Goode (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, je félicite le député d'Annapolis Valley (M. Nowlan) d'avoir parlé de deux poids, deux mesures. Je suis heureux de voir que les premières banquettes du NPD sont occupées, car je m'adresserai tout à l'heure à ces députés.

Il y a de nombreux mois, lorsqu'on a pour la première fois soulevé la question de l'augmentation du traitement des députés, je me suis engagé à ne pas voter en faveur d'une augmentation qui prendrait effet au cours de la présente session. Je tiendrai cet engagement que j'ai pris en toute conscience, car il m'est impossible d'accepter une

augmentation de traitement sans demander d'abord le renouvellement de mon mandat.

Cette décision fut d'autant plus difficile à prendre que je suis d'accord avec l'argument avancé hier selon lequel ce relèvement est justifié. En fait, je ne l'estime pas particulièrement généreux surtout compte tenu de la recommandation de la Commission Beaupré. J'estime cependant qu'il faut trouver un autre moyen, échappant au contrôle du Parlement, de rajuster les traitements des parlementaires.

J'éprouve le plus grand respect pour les députés qui, des deux côtés de la Chambre, se préparent à voter en faveur de l'adoption de cette mesure. Ils sont convaincus de la justesse de leur opinion et je sais qu'ils respecteront mon point de vue car c'est le résultat d'un long débat intérieur. Je rappelle encore une fois qu'il s'agit d'une décision personnelle qui n'implique en rien aucun de mes collègues.

Je parlerai d'abord de l'augmentation de notre indemnité pour dépenses. Il ne fait aucun doute que les députés ont de nombreux frais que l'on ne connaît pas dans certains autres secteurs d'activité. Il est également vrai que nos électeurs exigent de nous divers services et que cette situation se traduit par une augmentation rapide du facteur coût. Si ce projet de loi est accepté, je me sentirai dans l'obligation d'employer cette augmentation de notre allocation uniquement pour le service de mes mandats. Toutefois, monsieur l'Orateur, je le répète, j'ai décidé que je ne puis accepter une augmentation de mes indemnités personnelles et c'est avec joie que je me joins aux honorables députés de Surrey-White Rock (M. Mather) et de Coast Chilcotin (M. St-Pierre) pour annoncer que je compte soit refuser le montant net de l'augmentation soit le verser à une cause méritoire.

Je voudrais lancer un défi aux ténors du Nouveau parti démocratique. Ils se sont très éloquemment opposés à ce projet. Ils ont condamné cette augmentation comme trop importante. Ils ont dit que d'autres en auraient bien plus besoin que nous. D'autre part, le député d'York-Sud (M. Lewis) a déclaré à la presse qu'il compte accepter l'augmentation si le projet est adopté. Monsieur l'Orateur, je sais bien, comme tout le monde—le Parlement, le public et le chef du Nouveau parti démocratique—que le projet de loi sera accepté par la Chambre des communes. Mais, personnellement, je ne saurais me montrer hypocrite. A mon avis, si nous nous opposons à l'augmentation nous ne pouvons pas, nous ne devons pas l'utiliser à des fins personnelles. Je demande au député d'York-Sud de prouver à la Chambre et aux Canadiens que son opposition au projet n'était pas un artifice mais au contraire que ses déclarations à la Chambre étaient sincères; que ses protestations étaient fondées sur un sentiment plus profond que l'envie de passer à la télévision et de recueillir les louanges des rédacteurs en chef. Je lui demande de prouver sa sincérité. Je le mets au défi de se joindre aux députés de Surrey-White Rock, de Coast Chilcotin et à moi-même pour faire don de cette augmentation aux défavorisés du Canada.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Le député qui vient de parler a mentionné de façon générale ceux qui siègent sur les premières banquettes dans notre parti. Je